



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 33617

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation des gens du voyage en France. Il lui demande de dresser un bilan de la loi 5 juillet 2000, modifiée par la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003, concernant l'élaboration des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage et la mise en oeuvre des aires permanentes d'accueil dans les communes. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit l'obligation pour les communes et les EPCI compétents de réaliser les aires d'accueil prévues dans les schémas départementaux dans un délai de deux ans suivant la publication de ces schémas. En contrepartie, l'État soutient les collectivités locales pour le financement et le fonctionnement des aires. Au 1er février 2004, 86 schémas étaient signés (2 schémas en 2000, 41 en 2002, 40 en 2003 et 3 en 2004). Les dix schémas restants le seront d'ici la fin du 1er semestre 2004. Le Gouvernement a rappelé, par lettre circulaire du 11 mars 2003, la nécessité d'une mise en oeuvre rapide du dispositif d'accueil des gens du voyage. En effet, la réalisation des aires prévues aux schémas permet d'accroître les capacités d'accueil sur le territoire national et d'alléger ainsi la pression sur les aires existantes. Depuis la loi du 5 juillet 2000, plus de 5 000 places de caravanes ont été réalisées avec le financement de l'État, auxquelles s'ajoutent plus de 100 places en aires de petit passage et une trentaine d'aires de grand passage (avec une moyenne de 100 places par aire). Environ 3 000 places en aires d'accueil ont bénéficié de l'aide à la gestion.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33617

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 964

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3182